



Centre Communal d'Action Sociale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269101200-20251118-DELCCAS251149-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2025

DELCCAS-2025-11-49

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLEBON-SUR-YVETTE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit novembre, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villebon-sur-Yvette étant rassemblé à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Victor DA SILVA.

Présents : M. Victor DA SILVA M. Dominique FONTENAILLE, Mme Martine BROUSSAUD, Mme Dominique ROUSSEAU, Mme Eveline CATUSSE, Mme Nicole MARIE, M. POLIZZI, Mme Dominique DURAND, Mme Michèle BOULANGER, Mme Marie-Claude CHESNEAU, M. Gilles CHEVALIER, M. Claude ANDREONE, Mme Anne-Marie RAGEAU, Mme Olivia LUCAS.

Absents excusés : M. Gilles COURTIAL, M. Patrick FAURE.

DECISION MODIFICATIVE N° 2- BUDGET 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget primitif 2025 voté le 11 février 2025,

Vu la décision modificative n°1 du 14 octobre 2025,

Vu la note de synthèse présentée aux membres du conseil d'administration,

Considérant qu'il convient de prévoir un ajustement budgétaire,

**Le Conseil d'Administration du C.C.A.S,
APRES EN AVOIR DELIBERE
ET A L'UNANIMITE**

APPROUVE la décision modificative N°2 de l'exercice 2025 du budget du Centre Communal d'Action Sociale telle que :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	DM n°2	Recettes	DM n°2
Dépenses réelles			
011- Charges à caractère général			
6234	554 €		
60632	- 814 €		
012 - Prestations - Autre personnel			
6218	260 €		
TOTAL	0 €		TOTAL -

Ainsi fait aux jour, mois et an que dessus
 A Villebon-sur-Yvette, le 18 novembre 2025

Le Président du C.C.A.S

Victor DA SILVA